

Année 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°987
SEANCE DU VENDREDI 25 JANVIER 2019

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre BÉDIER, Président.

M. Karl Olive, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Clarisse Demont, Sylvie d'Estève, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Élisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Hélène Brioix-Feuchet (pouvoir à Jean-François Raynal), Xavier Caris (pouvoir à Clarisse Demont), Anne Capiaux (pouvoir à Philippe Benassaya) Cécile Dumoulin (pouvoir à Pierre Bédier), Alexandre Joly (pouvoir à Karl Olive), Élodie Sornay (pouvoir à Catherine Arenou).

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRÉSIDENT – Nous accueillons aujourd'hui trois invités de Nicole Bristol.

- Lylou Paris, qui va poursuivre des études en environnement et assure en attendant une mission de service civique à Montesson auprès de l'association agri-urbaine Plaine d'avenir 78 ;
- Emeline Sallé, qui a décidé après sa 3^{ème} de sciences économiques de faire une césure avant de passer un master en environnement en s'engageant dans un service civique auprès de la mairie de Montesson. Elle est en charge de l'Agenda 21 ;
- Christian Dongmo, titulaire de trois masters et ingénieur écologue spécialisé dans le traitement de l'eau. Après avoir assuré une mission de service civique à la mairie de Montesson, il élabore l'Atlas de la diversité de la commune.

Une note sur l'Orchestre de l'Alliance vous a été distribuée.

Communication relative à la convention de mise à disposition partielle d'un agent auprès de la SEM Patrimoniale Satory Mobilité à compter du 1^{er} janvier 2019

M. LE PRÉSIDENT – Cette mise à disposition concerne Pascal GIRAUD, ingénieur territorial au Conseil départemental des Yvelines et est détaillée dans la note qui vous a été distribuée.

Communication relative à la modification de la composition du Comité Hygiène, Sécurité et conditions de travail (C.H.S.C.T.) du département des Yvelines

M. LE PRÉSIDENT – Cette modification est consécutive aux élections des instances représentatives du personnel qui viennent de se dérouler. Je vous propose la désignation de Mesdames Jean et Géhin en tant que titulaires et d'Estève et Bristol en tant que suppléantes.

Ces nominations sont approuvées à l'unanimité.

Adoption du compte rendu analytique n° 986 du 22 décembre 2018

Le compte rendu analytique n°986 du 22 décembre 2018 est adopté.

Soutien exceptionnel aux communes organisant le Grand Débat National

J'ai fait déposer sur table une nouvelle délibération que je vous propose d'adopter selon la procédure d'urgence et qui concerne un soutien exceptionnel aux communes organisant le Grand Débat National. Les maires se trouvent désarmés quant à l'organisation du Grand Débat (comment le présider, comment le faire fonctionner...). Le Conseil départemental leur propose une subvention exceptionnelle de 600 euros (quelle que soit la taille de la commune) afin de financer un cabinet qui viendrait animer et gérer la réunion sans les obliger à le faire eux-mêmes.

La procédure d'urgence relative au soutien exceptionnel apporté aux communes organisant le Grand Débat National est adoptée à l'unanimité.

La délibération 1-5900 est adoptée à l'unanimité.

Budget primitif de l'exercice 2019

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Je vous rappellerai les éléments de contexte national et local dans lequel nous nous trouvons.

Au niveau national, les prévisions macro-économiques sont stables, mais nous notons une progression des péréquations de + 10 millions d'euros en 2019. Même si elle reste pénalisante, cette hausse l'est beaucoup moins que les années précédentes. Le Conseil départemental des Yvelines est désormais contributeur de 30 millions d'euros c'est-à-dire qu'il reçoit moins que ce qu'il donne hors du département.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui impose aux collectivités ayant un budget significatif de limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à +1,2 %. Nous ne l'avons pas signée faute de possibilité de négociation avec l'Etat, mais nous y sommes néanmoins contraints. Cela ne pose pas de difficulté particulière au département des Yvelines, qui a pour habitude de maîtriser ses dépenses de fonctionnement. La limitation de la capacité de désendettement à 5 ans maximum est par ailleurs un objectif que s'était déjà fixé le Département en début de mandat. L'État, moins exigeant que nous, considère qu'il convient de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

Au plan local, nous pouvons citer :

- La création de la S.E.M.O.P. C'Midy, qui augmente techniquement les dépenses et les recettes, influence la hausse des dépenses de fonctionnement limitée à 1,2 % et sera retraitée en accord avec les services de la Préfecture. Le coût supplémentaire par rapport à la situation précédente est en réalité de 6 millions d'euros (et non de 22,5 millions d'euros comme il peut apparaître au plan comptable) il est d'ailleurs volontaire et sera entériné en tant que tel par la Préfecture et la DGFIP;
- La création volontaire du Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (F.S.2.I.) implique un abondement départemental de 27 millions d'euros en investissement. Les Yvelines sont le deuxième contributeur derrière les Hauts-de-Seine, chacun contribuant à hauteur de ses capacités, pour des projets d'intérêt interdépartemental ;
- Le doublement du Fonds de Solidarité d'Ile-de-France (F.S.D.R.i.F.), qui augmente de 4,4 millions d'euros en 2019 et qui reste à confirmer par la loi de finances rectificative.

L'équilibre budgétaire

Le budget global s'établit à 1,472 milliard d'euros, dont 1,026 milliard d'euros en fonctionnement et 446,2 millions d'euros en investissement. En 2019, le niveau d'investissement est soutenu cette année et le sera également au cours des deux prochaines années.

Budget de fonctionnement 2019

Les recettes réelles de fonctionnement baissent légèrement de 4 millions d'euros par rapport à celles de 2018, à périmètre constant (hors effet S.E.M.O.P.). Cette diminution des recettes est principalement liée au recul de - 9,7 millions d'euros des recettes d'exploitation. Ce phénomène est principalement lié à l'élimination des transferts de fonds qui passaient par le Département (aides et subventions) qui sont désormais réalisés en direct entre l'émetteur et le récepteur. Elles ne s'inscrivent plus dans les recettes et les dépenses du Département. La diminution des recettes d'exploitation est partiellement compensée par le niveau des recettes fiscales :

- La taxe foncière (T.F.P.B.), qui s'établit à 341 millions d'euros, est en hausse de 9,2 millions d'euros par un effet de revalorisation des bases de + 2,8 %, dont 2,3 % sont issus de la décision de la loi de finances (inflation) et 0,5 % est issu de l'augmentation de la dynamique de nos bases ;
- La C.V.A.E. s'établit à 231 millions d'euros (+ 7,5 millions d'euros) devrait croître de + 6,6 %, avec toutefois un manque à gagner par perte partielle de dynamique des bases de 17,5 millions d'euros lié au transfert de fiscalité vers la Région ;
- Les droits de mutation (D.M.T.O.) s'établissent à 320 millions d'euros (-10 millions d'euros par rapport au C.O. 2018).

La taxe foncière représente 29 % de nos recettes fiscales (d'un montant de total de 1,005 milliard d'euros), les droits de mutation 27 % et la C.V.A.E. 19 %. Les recettes d'exploitation s'établissent à 151,1 millions d'euros et les dotations de l'État à 35,5 millions d'euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement respectent le maximum fixé par l'État (+ 1,2 %). Le département des Yvelines n'est pas autorisé à dépasser 931,6 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, la prévision 2019 s'établit à 931,4 millions d'euros. L'évaluation de certaines dépenses a été prudente et permettra des transferts d'un chapitre à l'autre si nécessaire. Ce niveau de dépenses prend en compte les retraitements réglementaires qui sont en cours d'acceptation par les autorités.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de - 15,7 millions d'euros hors péréquation et à périmètre constant (hors S.E.M.O.P.) :

- Les allocations individuelles de solidarité (A.I.S.) augmentent de 2,7 %, mais les dépenses sociales diminuent de - 11,1 millions d'euros (contrôle du R.S.A., programme d'insertion porté par Activit'y, modification des modes de placement de l'aide sociale à l'enfance). C'est grâce à cette qualité de gestion que le Conseil départemental est performant dans sa maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- La diminution des moyens de fonctionnement du Conseil départemental des Yvelines de - 4,6 millions d'euros, liées au transfert de la masse salariale de certains personnels à la S.E.M.O.P.

Ces diminutions permettent de maintenir un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisé et d'absorber le coût supplémentaire volontaire de 6 millions d'euros lié à la modification des modes de gestion de la restauration scolaire et du nettoyage via C'Midy. Ces 6 millions d'euros s'inscrivent dans la mission de solidarité du Département et permettent de mieux financer les repas pour certaines familles qui ont peu de moyens, grâce au quotient familial et d'améliorer la qualité des denrées (davantage de produits bio, de circuits courts, de labels).

Concernant la répartition des dépenses de fonctionnement (incluant la masse salariale répartie entre les différentes missions), plus de 60 % du budget de fonctionnement (629,7 millions d'euros) sont consacrés aux politiques de solidarité et à l'action sociale (550 millions d'euros spécifiquement). Vient ensuite la mission liée à l'éducation, la formation et la jeunesse, la sécurité, la culture et le sport pour 18 % (180 millions d'euros). Le volet relatif à l'administration départementale représente 15 % du budget (y sont inclus 60 millions d'euros de fonds de péréquation : l'administration ne représente que 90 millions d'euros). Enfin, le développement et l'attractivité du territoire représentent 6 % du budget de fonctionnement, à hauteur de 59 millions d'euros. C'est en fait en investissement que le Conseil départemental déploie l'essentiel de ses efforts de développement du territoire.

Budget d'investissement 2019

Les recettes d'investissement du département des Yvelines sont en hausse de + 8,9 millions d'euros, grâce à un important volume de cessions prévues en 2019 (30 millions d'euros, soit + 7 millions d'euros versus 2018) et aux subventions de la Région en hausse de + 2,8 millions d'euros, dans la mesure où certains programmes sont éligibles aux aides régionales. Parmi les 30 millions d'euros de cessions prévues on trouve le foyer Carpentier (16,5 millions d'euros), la Maison de l'Enfance des Yvelines du Pecq (7 millions d'euros), la rue de Fontenay (5 millions d'euros) et l'université au Chesnay (5 millions d'euros). En 2020, le montant des cessions est estimé à 50 millions d'euros (rue Saint-Charles à Versailles et éventuellement Mermoz).

Nous attendons un haut niveau de dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) avec 419 millions d'euros (+ 12 millions d'euros versus budget 2018 et + 129 millions d'euros versus réalisé 2018). La répartition des dépenses d'investissement selon les missions est la suivante : 28 % pour le développement et l'attractivité territoriale (117 millions d'euros), 24 % pour les routes et transports (101 millions d'euros), 20 % pour les collèges et l'enseignement (82 millions d'euros), 12 % pour la solidarité et l'action sociale (49 millions d'euros), suivent l'administration départementale pour 6 %, les péréquations pour 6 % et l'enseignement supérieur, la sécurité, la culture et le sport pour 4 %.

La répartition plus concrètement des dépenses d'investissement est la suivante :

- La mobilité (infrastructures routières et transports en commun) : 101 millions d'euros dont 40M€ pour Eole ;
- La construction et la réhabilitation des collèges, pour 81,6 millions d'euros (dont 14 millions d'euros dédiés au lycée international de Saint-Germain-en-Laye et 10M€ au lycée international de Buc) ;
- La solidarité territoriale et l'action sociale pour 34,5 millions d'euros, dont 15,3 millions d'euros au profit des sites territorialisés et 9,6 millions d'euros à la première tranche du foyer d'accueil médicalisé de Bécheville ;

- La rénovation urbaine pour 7,8 millions d'euros, qui est le début d'une autorisation de programme de 146 millions d'euros (plan d'amorce et suite des collèges)
- Le développement du territoire pour 30 millions d'euros via le fonds A.F.D.E.Y. (action foncière portée par l'E.P.F.I.F.)
- Le financement de projets envers le bloc communal pour un montant de 95,6 millions d'euros, en hausse de 13,9 millions d'euros (+ 16,9 %). Par ailleurs, le Conseil départemental ouvre cette année une autorisation de programme de 18 millions d'euros pour les Maisons Médicales Territoriales.

Le financement des dépenses d'investissement départementales part de l'épargne brute (autofinancement qui représente 165,4 millions d'euros), des recettes d'investissement (pour 94,6 millions d'euros) et un emprunt d'équilibre (de 186,2 millions d'euros, mais la phase d'affectation des résultats n'est pas encore réalisée). Par ailleurs, certaines dépenses d'investissement inscrites ne seront pas réalisées en 2019 (en moyenne 23 %). Le niveau d'emprunts réel sera donc cette année d'environ 120 millions d'euros (30 millions d'euros en 2018) conformément à la prospective.

L'endettement

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette départementale s'établissait à 370 millions d'euros et représentait seulement 1,6 an de capacité de remboursement d'emprunt ou de désendettement. L'équilibre budgétaire du BP 2019 est obtenu par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 186,2 millions d'euros. La capacité de désendettement devrait évoluer comme suit : 1,3 an en 2017, 1,6 an en 2018, 2,8 ans 2019, 2,8 ans en 2020 et 4,3 ans en 2021. Cette évolution prévisionnelle respecte notre objectif consistant à avoir une capacité de désendettement inférieure à 5 ans à la fin du mandat. L'État quant à lui tolère que cette capacité aille jusqu'à 10 ans pour les collectivités locales, on en est loin.

Le financement de l'investissement pluriannuel sur les 3 prochaines années, date de fin du mandat, représentera 375 millions d'euros d'investissement à financer. Nous inscrirons un investissement global de 1,1 milliard d'euros, avec une dépense d'investissement nette à financer de 868 millions d'euros. Pour les financer, le Conseil départemental s'appuiera sur son épargne brute (pour 492 millions d'euros) et devra trouver par ailleurs 375 millions d'euros. En empruntant 120 millions d'euros cette année, 100 millions d'euros en 2020 et en 2021, l'endettement du Conseil départemental atteindra 690 millions d'euros, avec une capacité de désendettement de 4,3 ans. Ceci est tout à fait absorbable, grâce aux résultats en réserve (197,5 millions d'euros de résultat de clôture en 2017, 192,4 millions d'euros en 2018...) qui permettront de financer les investissements à venir. Notons que les résultats de clôture 2021 sont attendus à 40,3 millions d'euros.

Le département des Yvelines reste extrêmement bien placé par son niveau de fiscalité ; il est le 7^{ème} aux impôts les plus bas des 101 départements français et le 3^{ème} plus bas des départements ayant plus de 1 million d'habitants.

Conclusion

Nous poursuivons notre stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement au profit d'un haut niveau d'investissement, très volontariste. Les Yvelines restent le département français ayant les plus faibles dépenses de fonctionnement par habitant : par an, le Conseil départemental des Yvelines ne dépense que 712 euros par habitant contre 916 euros par habitant en moyenne sur l'Ile-de-France et 901 euros par habitant en moyenne sur la France entière. Les Yvelines maintiendront un niveau de fiscalité parmi les plus bas de France tout en ayant un niveau d'investissement par habitant parmi les plus hauts de France (292 euros par habitant sont inscrits) : les Yvelines sont le deuxième département d'Ile-de-France derrière les Hauts-de-Seine. Le réalisé de cet investissement s'établira à 225 euros par habitant (152 euros en Ile-de-France et 166 euros pour la France entière).

Vous avez reçu sur table une rectification de la maquette budgétaire, annexée au rapport principal, précisant qu'à cause du prélèvement à la source des arrondis en centimes ont été réalisés sur l'ensemble des budgets sauf sur celui de l'I.F.S.Y. Le cumul représente une dizaine d'euros qui modifieront le budget de l'I.F.S.Y.

Par ailleurs, les contributions apportées aux quatre budgets annexes du Département sont les suivants : 1,6 million d'euros au Musée Maurice Denis (2,1 millions d'euros en 2018), 0 euro pour l'I.F.S.Y. (qui s'équilibre avec ses propres recettes), la maison de Maison de l'Enfance des Yvelines (6,1 millions d'euros en 2019 et 6,9 millions d'euros en 2018) et le Centre maternel de Porchefontaine (3,5 millions d'euros en 2019 et 3,2 millions d'euros en 2018). Au global, le Conseil départemental consacra 11,2 millions d'euros à la subvention des budgets annexes en 2019, contre 12,8 millions d'euros en 2018.

Cette délibération a reçu un avis favorable à la majorité de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons à présent aborder la discussion générale. M. VANDEWALLE a déposé quatre amendements à ce projet de budget et je lui propose de les défendre dans le cadre de la discussion générale.

Y. VANDEWALLE – Cela me convient.

M. LE PRÉSIDENT – Avez-vous des demandes d'intervention sur ce budget ?

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Nous sommes aujourd'hui à plus d'un demi-mandat et à trois ans du vote du 1^{er} budget, très structurant. Nous avons longuement débattu en janvier 2016 des réponses à apporter au mur budgétaire qui se présentait devant nous : baisse de la D.G.F. dans des proportions inégalées (90 % en trois ans), hausse des prestations sociales, gestion vertueuse du Département sanctionnée par des reversements à d'autres collectivités via un système de péréquation de plus en plus fort. Cette impasse budgétaire nécessitait plusieurs décisions que j'ai approuvées dans leurs grands principes : engagement de la baisse des dépenses de fonctionnement, hausse de l'endettement dans un cadre prudentiel et renforcement de l'investissement.

Je m'étais en revanche abstenue sur le taux de la taxe foncière, considérant que l'effort demandé, certes inévitable, était trop brutal et allait peser sur les propriétaires particuliers, nombreux dans les Yvelines, sur certaines institutions comme les offices HLM et sur les entreprises. La question de la pression fiscale est toujours très prégnante. Les efforts demandés ont porté leurs fruits, des économies ont été réalisées. Le rapprochement avec les Hauts-de-Seine a déjà montré quelques économies d'échelles. Les marges de manœuvre en matière d'investissement ont été préservées, car elles permettent la création d'un Fonds d'Investissement Interdépartemental pour soutenir des projets structurants au périmètre régional. Des incertitudes demeurent du côté de l'État.

Je pense qu'il faut à présent revenir vers les Yvelinois, qui comme tous les Français sont préoccupés de voir la fiscalité grever leur pouvoir d'achat. Il faut leur montrer que la stratégie adoptée voici trois ans, assortie d'une promesse de baisse de la fiscalité, est la bonne. Je comprends la prudence dont vous faites preuve dans ce contexte de crise sociale, mais je souhaite relayer auprès de vous cette demande de modération fiscale. Je vous propose un premier geste : ne pas appliquer la hausse de la base fiscale prévue par l'État, ou la compenser. Cette mesure ne grèverait pas les marges de manœuvre que vous souhaitez maintenir, mais contribuerait à restaurer la confiance et marquerait un premier pas vers une décision de baisse plus significative de la taxe foncière l'année prochaine, comme nous l'espérons tous.

Bertrand COQUARD – Votre demande est donc de geler l'augmentation de la base et passer par une diminution des impôts ?

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Oui.

Bertrand COQUARD – Nous ne pouvons pas tenir un double discours, consistant à dire qu'il faut diminuer la pression fiscale et qu'il faut apporter davantage de services aux concitoyens. Le débat doit davantage porter sur une éventuelle réduction de certains investissements et l'abandon de certains projets sur lesquels le Département s'est engagé sur les années à venir. Les amendements proposés ne portent que sur l'année 2019. L'augmentation de la base et des impôts se fait sur le long terme. La dialectique consistant à prendre d'un côté pour remettre de l'autre ne fonctionne pas. Nous ne pouvons pas tenir un discours en tant que conseiller départemental et un autre en mairie. Si nous débattons d'une réduction du taux de la fiscalité, nous devons être clairs sur les investissements que nous supprimerons entre 2019 et 2022 (rénovation des collèges, rénovation des routes, achat de terrains par les communes pour construire du logement social...). Il ne faut pas faire de démagogie ; nous savons que la pression fiscale est importante, que l'État augmentera le R.S.A. notre budget est équilibré, mais nous avons réalisé 20 millions d'euros de cessions.

Pierre FOND – Je suis très réticent à la proposition de Claire CHAGNAUD-FORAIN. Je crains beaucoup que la partie financière du grand débat national se fasse au détriment des collectivités locales. En effet, l'État n'a plus de marge de manœuvre financière. Sa seule marge consisterait à faire porter d'éventuels allègements fiscaux par les collectivités locales. C'est déjà ce qu'il a fait en diminuant la D.G.S., qui ne fait

qu'augmenter la contribution des collectivités locales aux équilibres budgétaires nationaux. Cette proposition est donc très dangereuse, d'un point de vue conjoncturel. Par ailleurs, le résultat des élections municipales prévues en 2020 conditionnera en grande partie le résultat des élections départementales en 2021. Aujourd'hui, quasiment plus aucun projet d'investissement communal ne peut se faire sans le soutien départemental. Si le Département réduit sa capacité d'investissement, il sera nécessaire d'abandonner certains projets communaux qui améliorent le quotidien des communes. La sanction sera immédiate. Nous payerons une éventuelle baisse de capacité d'investissement du Département dès 2020. Un effort a été fourni en tout début de mandat et nous devons le maintenir. Dans cette période d'incertitude, le Département doit rester le partenaire principal des communes. Les intercommunalités ne sont pas en situation de remplacer le Département dans cette solidarité. Je pense qu'il ne faut pas relancer le débat sur la baisse de fiscalité, car il est complexe à comprendre pour les citoyens (interconnexion des budgets départementaux, régionaux et communaux...). Nous verrons également les propositions de l'État en matière d'organisation.

Yves VANDEWALLE – Monsieur le Président, chers collègues,

Je veux commencer par saluer l'excellent travail des services du Département qui nous communiquent toujours des dossiers de grande qualité et je les en remercie.

Notre Département est dans une bonne santé financière. C'est le fruit de la maîtrise des dépenses de fonctionnement initiée par Franck Borotra dès le milieu des années 1990 et qui s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui.

C'est ainsi que nous ne dépensons que 671 euros par habitant quand les autres départements d'Ile-de-France dépensent 916 euros !

Cette bonne santé financière nous donne aujourd'hui, tout à la fois, la possibilité de remplir nos missions et de réduire les impôts pour redonner du pouvoir d'achat aux particuliers et de la compétitivité à nos entreprises. Il suffit pour cela de mieux maîtriser nos dépenses d'investissement.

Mais il faut commencer par répondre à une question préalable : est-il maladroit de réduire les impôts en 2019 alors que le gouvernement prépare une importante réforme de la fiscalité des collectivités locales ?

Je n'y crois pas, pour deux raisons :

- Tout d'abord, le gouvernement doit préserver une certaine autonomie fiscale des collectivités territoriales comme l'exige la Constitution ;
- La taxe foncière devrait donc être remplacée par une autre recette dynamique et non pas par une nouvelle et incertaine dotation de l'État.

C'est pourquoi je maintiens que nous pouvons à la fois remplir nos missions et baisser le taux de la taxe foncière comme nous nous y étions engagés et que je vous invite à voter les amendements que je vais vous soumettre au cours de cette séance sur les projets de délibération 5884 et 5886.

Mes chers collègues, je vous invite une fois de plus à un débat d'idées comme il se doit dans une assemblée démocratique et c'est dans cet esprit que je vous présente ces amendements. Les débats d'idées sont dans l'air du temps.

Il faut d'abord agir sur les dépenses en nous interrogeant sur la pertinence de nos investissements :

- D'une part pour en supprimer certains qui ne relèvent pas de nos compétences afin de faire des économies. C'est l'objet des deux amendements que je vais vous soumettre ;
- D'autre part afin de les répartir plus équitablement sur notre territoire, car les territoires ruraux qui représentent 16 % de la population du département devraient proportionnellement bénéficier de plus de 60 millions d'euros d'investissement... or nous en sommes loin. Il ne s'agit pas d'appliquer une règle bêtement arithmétique, mais il faut plus d'équité dans la répartition des moyens, car il est urgent d'y investir davantage, notamment dans le réseau routier pour fluidifier le trafic et améliorer la vie quotidienne de dizaines de milliers d'usagers comme à Voisins-le-Bretonneux et Coignières.

Les deux amendements que je vous sou mets permettraient de réduire nos dépenses d'investissement de plus de 50 millions d'euros pour réduire le taux de la taxe foncière, des amendements qui n'empêcheraient pas le Département de réaliser les investissements qui nous incombent et qui sont nécessaires aux Yvelinois.

Le premier amendement a pour but de supprimer le versement de 27 millions d'euros au nouveau fonds interdépartemental d'investissement car il nous est toujours possible de contribuer au financement d'un investissement utile, au coup par coup comme nous l'avons déjà fait pour construire la ligne de tramway T6, sans pour autant nous lier les mains.

Au demeurant, n'est-il pas paradoxal d'aller financer des investissements dans d'autres départements alors qu'il faudrait d'abord que l'on satisfasse nos propres besoins d'investissements routiers, comme sur la RD 36 à Voisins-le-Bretonneux ?

Les autres départements ne pourraient-ils pas commencer par réduire leurs propres dépenses de fonctionnement qui sont supérieures de plus de 25 % aux nôtres, avant d'aller encore puiser dans la poche des contribuables yvelinois, alors que les péréquations qui nous sont imposées s'élèvent déjà à plus de 51 millions d'euros ?

Drôle de générosité qui consiste à prendre de l'argent dans les poches des Yvelinois pour donner de l'argent aux autres départements moins attentifs aux économies budgétaires et à la gestion au quotidien et se substituer ainsi au Conseil régional ou à l'État !

Le second amendement a pour but de réduire les crédits affectés au logement de 25 millions d'euros, car il ne s'agit pas d'une mission qui incombe au Département. Je vous propose de le faire à travers deux postes : tout d'abord la suppression de la dotation de 14 millions d'euros à Citallios, dont on ne connaît d'ailleurs pas les

comptes détaillés, et la réduction de 30 à 19,5 millions d'euros de la dotation au fonds A.F.D.E.Y., qui a déjà été très largement doté par le Conseil départemental des Yvelines. Une certaine rotation du capital doit s'opérer sur ce fonds.

L'adoption de ces deux amendements permettrait de réduire la taxe foncière sans porter atteinte à aucune de nos missions.

Mon troisième amendement découle des deux précédents. Il a pour but de ramener le taux de la taxe foncière départementale de 12,58 % à 10,58 % (je ne dispose pas des éléments précis permettant de faire les calculs exacts) pour améliorer le pouvoir d'achat des Yvelinois, améliorer la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de notre territoire, dont la fiscalité fait partie.

C'est aussi une mesure d'équité fiscale, car la taxe foncière est un impôt très inégalitaire qui ne pèse que sur les propriétaires, sans tenir compte de leurs revenus et qui frappe surtout les communes rurales où ils sont proportionnellement plus nombreux.

La taxe foncière baisserait ainsi de plusieurs centaines d'euros pour un grand nombre d'Yvelinois.

L'amendement suivant n'est qu'un amendement de repli : il a pour but de réduire le taux de la taxe foncière à due proportion de la revalorisation des bases pour éviter une augmentation insidieuse de la taxe foncière alors que nous nous étions engagés en 2015 à ne pas l'augmenter. La recette diminuerait de 7,55 millions d'euros. Il s'agirait d'un signal adressé aux contribuables yvelinois sans pour autant obérer les finances du Département.

Mes chers collègues, je suis un homme de conviction et cela peut parfois choquer ou heurter certains. Mais comme je ne veux pas tomber de Charybde en Scylla en refusant de voter les crédits nécessaires au bon fonctionnement du département, je ne prendrai pas part au vote.

Olivier LEBRUN – Ce budget est intéressant et il est important de contribuer au débat. Je rappellerai quelques grands principes relatifs au budget des collectivités locales. Il nous est proposé de retirer certaines dépenses d'investissements pour baisser la taxe foncière. Or la taxe foncière n'est déjà pas suffisante pour financer l'ensemble de nos investissements. L'investissement est financé par l'excédent, mais également par l'emprunt. Si on retire des dépenses d'investissement, on retire également de l'emprunt et on ne baissera pas la taxe foncière. Toutes les collectivités locales sont confrontées à cette question section de fonctionnement/section d'investissement.

En 2015, nous avons augmenté les impôts de manière importante, ce qui nous a apporté 130 millions d'euros. Cette année, hors investissements, nous avons un excédent net de 55 millions d'euros. Lorsque nous avons réalisé cette hausse de la taxe foncière, nous avons en autofinancement net et nous étions dans l'obligation de pratiquer cette hausse au risque de ne pas pouvoir financer nos investissements. Aujourd'hui, nous pouvons le faire, mais l'excédent net n'est que de 55 millions d'euros cette année. Nous

devrons être extrêmement prudents au cours des prochaines années, qui sont très incertaines. Nous savons déjà que l'État nous prépare un « big bang fiscal » : même si le principe d'autonomie est inscrit dans la constitution, on sait que les collectivités territoriales – notamment les communes et les intercommunalités, qui perçoivent la taxe d'habitation - se retrouveront avec une dotation de l'État au lieu d'une taxe sur laquelle elles avaient les d'agir, ce qui entraînera une diminution de la perte d'autonomie financière et fiscale des collectivités. Dès qu'elles bénéficient d'une recette dynamique, on leur prend la dynamique de leur recette, comme ceci a été récemment le cas sur la C.V.A.E.

Dans les années à venir, les dépenses risquent d'exploser sur le plan social. Le Département subit une très forte pression sur la question des mineurs non accompagnés ; nos services essaient de limiter l'accueil aux vrais mineurs : d'autres départements ne réussissent plus à maîtriser leurs dépenses en la matière. La question de la dépendance des personnes âgées va faire exploser les budgets au cours des années à venir. On entend déjà dire qu'il faudrait moduler les contributions des personnes accueillies dans les E.H.P.A.D. en fonction de leurs revenus, ce qui pèsera sur les Départements ou sur les collectivités.

Un budget se compose de recettes – sur lesquelles il faut être prudent – et de dépenses – qui sont amenées à augmenter, notamment sur le sujet de la dépendance. Les projections réalisées dans le Schéma Interdépartemental d'Organisation Sociale et Médicosociale montrent bien que les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine seront davantage touchés que les autres, car ils ont plutôt tendance à vieillir qu'à rajeunir.

Soyons des élus responsables et n'obérons pas les capacités de l'avenir pour répondre à un besoin immédiat et de court terme de demande de modération fiscale. Lorsque l'on vote des impôts, nous nous les appliquons également à nous-mêmes, nos familles, nos amis. J'ai suivi la veille l'intervention du Président de la République dans le cadre d'un débat citoyen : un concitoyen s'est plaint de voir sa taxe d'habitation passer seulement de 24 à 17 euros et de ne pas être exonéré... ce n'est pas raisonnable !

Une péréquation nous est directement retirée par l'État, de l'ordre de 59 millions d'euros. Il ne faut pas oublier que la contribution du Département à l'équilibre global des finances de l'État ou d'autres collectivités est supérieure : nous avons aujourd'hui un différentiel de 100 millions d'euros – alors qu'il était de 65 millions d'euros voici 5 ou 6 ans - sur les dépenses sociales que l'État s'était engagé à compenser à l'euro près : A.P.A., R.S.A., P.C.H. ... Maintenant, les contributions du Conseil départemental s'élèvent à près de 160 millions d'euros sur un budget étatique de 1 milliard d'euros. Rappelons que nous ne savons pas où vont ces 160 millions d'euros ! Nous ne connaissons ni leur utilisation ni leur utilité. Ils ne servent pas à améliorer les finances de l'État... L'État a beau supprimer des dotations aux collectivités locales et ne pas répondre à ses engagements, il continue à avoir un déficit qui dépasse largement les 3 % alors que les collectivités locales ont l'obligation d'être en excédent.

Notre proposition de fonds de péréquation interdépartemental sera fléchée sur des projets dont les Yvelinois pourront être bénéficiaires et en tirer avantage. Nous serons dans notre compétence en aidant les départements limitrophes et nous saurons exactement où ira l'argent. Si l'Etat nous laissait gérer ces 160 millions d'euros, cet argent serait mieux fléché, l'efficacité serait plus importante et répondrait aux besoins de nos concitoyens et de nos habitants.

Bertrand COQUARD – Contrairement à ce que Monsieur VANDEWALLE a indiqué, les Yvelinois ne sont pas les seuls à contribuer au fonds de solidarité interdépartementale, qui est un pot commun de 150 millions d'euros, auquel chaque Département contribue à hauteur de ses richesses. Dans les calculs de Monsieur VANDEWALLE, le fait d'enlever deux points d'imposition représenterait 50 millions d'euros par an. Pour 2019, il propose un amendement sur trois sujets. Quels seraient les investissements qu'il propose de supprimer sur les années 2020 et 2021 afin de compenser ces 50 millions d'euros ? Quelles sont dans son calcul les projections en termes de prélèvement de l'État sur le R.S.A., sur l'augmentation des salaires obligatoires et sur les autres taxes ?

Yves VANDEWALLE – La question de fond se pose au niveau national. La France est le pays dont les dépenses publiques sont les plus élevées, avec un taux de prélèvements obligatoires record par rapport aux pays comparables. Pourtant, vit-on beaucoup mieux en France que dans d'autres pays européens ? La solidarité y est plus forte... Jusqu'à maintenant, la philosophie appliquée est d'avoir toujours davantage de dépenses publiques pour améliorer la situation du pays. Je pense l'inverse : nos dépenses publiques ont atteint un niveau tel qu'elles étouffent la croissance et nous privent d'une dynamique économique qui créerait des recettes permettant d'aller de l'avant. L'argent est plus utile dans la poche des contribuables et des entreprises yvelinois que dans la nôtre. J'assume mon opinion libérale. Je ne bénéficie pas des moyens des services du Département pour m'assister dans mes interventions et je ne suis pas en mesure de répondre aux questions de Bertrand COQUARD. J'observe simplement qu'en 2021, on tombe à un résultat de 40 millions d'euros parce que les dépenses d'investissement net à financer passent de 273 millions d'euros en 2020 à 354 millions d'euros. Des bosses budgétaires surviennent dans toutes les collectivités.

Philippe BRILLAULT – L'intervention d'Yves VANDEWALLE est logique et courageuse. Celle d'Olivier LEBRUN est réaliste. Les mineurs isolés représentent un coût de 15 millions d'euros par an, les contributions des E.H.P.A.D. sont importantes... Notre budget principal subit les obligations nationales. C'est la raison pour laquelle le fonds de péréquation me pose question... Nous verrons avec le temps. Je voterai ce budget, sachant que vous avez accepté, Monsieur le Président, ma remarque relative à la figuration des excédents d'investissement sur le D.O.B. Ils peuvent faire l'objet soit d'une baisse de fiscalité, qui ne semble pas opportune pour le moment, soit d'un ajustement au niveau du B.S. des excédents, via une logique d'emprunts ou non. Je suppose que lorsque vous ferez le B.S., si un excédent apparaît, nous verrons comment compenser l'emprunt d'équilibre.

Je voterai favorablement ce budget, je m'abstiendrai sur les amendements proposés par Yves VANDEWALLE, par solidarité de vote budgétaire.

Laurent BROSSE – Concernant l'incertitude des finances qui pèse sur les collectivités territoriales, l'histoire nous incite à la prudence. Yves VANDEWALLE a mentionné la compensation intégrale de la taxe d'habitation par l'État dans les années à venir : rappelons l'historique de la D.G.F., qui devait être compensée, mais qui a considérablement diminué au cours des dernières années. Nous avons également des incertitudes sur les élections municipales de 2020 : je rappellerai que le plan de 11 milliards d'euros d'économie sur les collectivités a été annoncé dans les 15 jours qui ont suivi le 2^{ème} tour des élections municipales de 2014. Il y a fort à parier que le gouvernement, toujours en recherche d'économies et volontariste dans le fait de mobiliser en premier lieu les collectivités territoriales, risque encore une fois de les mettre à contribution et de diminuer ses dotations. Le tableau prévisionnel a probablement tablé sur une stabilité des recettes versées par l'État aux Départements... il est optimiste !

Karl OLIVE – Laurent BROSSE et Pierre FOND ont rappelé la réalité de terrain respectivement sur Conflans-Sainte-Honorine et Sartrouville. Nous sommes happés dans un tourbillon irrationnel que personne ne maîtrise. Nous devons être très prudents. Nous sommes confrontés à deux choses. Tout d'abord, l'augmentation incessante des dépenses publiques dans le pays, sur laquelle il faut être vigilant, ne s'applique pas dans les Yvelines comme l'a démontré la présentation de Laurent RICHARD : les Yvelines sont un des départements les moins dépensiers de France. Nous ne devons pas donner l'impression de nous tirer une balle dans le pied. De nombreuses communes peinent à équilibrer leur budget de fonctionnement, alors que nous discutons sur notre budget d'investissement et sur la création de richesses par le développement économique. Si les communes, les départements, les régions et l'État étaient les mamelles financières de la République, nous le saurions ! Nous devons trouver d'autres marges de manœuvre : les créateurs de richesses et le développement économique, donc les entreprises.

Les dépenses publiques de l'État ont augmenté de + 29 milliards d'euros en 2018. Le prévisionnel 2019 est de + 22 milliards d'euros. En 2022, le montant de la dette est estimé à 2 400 milliards d'euros de dettes. Pendant ce temps, l'Etat continue à matraquer fiscalement les collectivités et leur demande d'avoir un budget équilibré. Je suis convaincu que nos collectivités continuent à réduire leurs dépenses de fonctionnement. Nous participons humblement au désendettement de notre beau pays. Nous devons être très vigilants face à ce tourbillon irrationnel, et ce pour les trois prochaines années. En 2014, qui aurait pensé que le Plan de prévoyance Finances de 2015 nous déstabiliserait autant, au regard de la brutale accélération de la baisse de dotation des fonctionnements dans nos communes (- 30 % de D.G.F. en 2015) ? Nous réclamons un contrat gagnant-gagnant avec l'État. Les 5 millions d'euros d'économies réalisés par Poissy sur son budget de fonctionnement lui permettent de ne pas augmenter la pression fiscale locale, d'offrir le même niveau de service à la population et d'avoir un niveau de budget d'investissement plus important. Quelle est la réponse

de l'État ? Une baisse continue de la D.G.F. : 28 millions d'euros de pertes cumulées depuis 2014.

Les communautés urbaines et d'agglomération sont dans des situations difficiles et sont exsangues. Concernant l'attractivité économique du territoire, P.S.A. veut sauver son industrie de production en France, ce qui passe par un financement de 20 millions d'euros en R&D. Il n'a rien obtenu de l'Etat, très peu de la Région : Le Département s'est engagé à tout faire pour l'y aider. Il dispose encore de quelques outils pour le faire et sait que le développement économique est une condition *sine qua non* pour que notre Département et notre pays continuent à être compétitifs. En créant les conditions d'accueil des entreprises, nous apportons une réponse et des actes face aux maux.

Pierre FOND – Pour bien comprendre les relations entre les collectivités locales et l'Etat, j'invite cette assemblée à relire l'ouvrage du Marquis de Sade « Justine ou les malheurs de la vertu », car il fait écho au mécanisme de compensation. Lorsque l'État supprime une recette fiscale et la compense, il se base sur une année de référence. Les vertueux, qui ont fourni des efforts pendant des années, sont de fait compensés beaucoup plus bas que nécessaire, alors que ceux qui ont manqué de courage budgétaire et avaient un niveau de fiscalité élevé sont injustement compensés plus haut. J'attire votre attention sur le fait que le courage et la vertu risquent d'être une sanction pour les Yvelines.

M. LE PRÉSIDENT – Je répondrai à présent aux propositions d'amendements, en fusionnant le quatrième amendement déposé par Yves VANDEWALLE et celui de Claire CHAGNAUD-FORAIN, à qui je rappellerai qu'il est nécessaire de le déposer formellement par écrit. Je reviendrai ensuite sur la politique que je vous propose d'appliquer depuis 5 ans, engagée par Franck BOROTRA, mais qui a depuis évolué, car les règles ont également changé.

Le premier amendement relatif au fonds de solidarité me paraît inapproprié, Monsieur VANDEWALLE, vous avez connu la montée de la péréquation, contre laquelle vous avez tous protesté, mais que vous n'avez pas empêchée. Nous avons estimé que la protestation ne suffisait pas. L'État se préparait à remettre une couche de péréquation et nous l'avons anticipée de manière très pertinente, pour essayer de l'empêcher et d'en avoir un contrôle. Vous évoquez la nécessité pour les autres Départements de réduire leurs dépenses de fonctionnement. Dois-je rappeler le principe constitutionnel selon lequel nous n'avons pas autorité sur une autre collectivité ? Plutôt qu'une péréquation aveugle, où l'Etat donne de l'argent à d'autres départements, nous nous mettons d'accord avec les autres départements, selon un principe d'unanimité, ce qui nous accorde un droit de veto, et exclusivement sur des questions d'investissement. Même si ce fonds rapporte moins aux Yvelines qu'aux autres départements, les projets rapporteront néanmoins aux Yvelines. Il me semble que l'idée de ce fonds d'investissement est bonne : les sollicitations sont très nombreuses. Dernièrement, on a demandé 30 millions d'euros aux Yvelines pour le Grand Paris Express alors que probabilité de voir arriver la ligne 18 dans les Yvelines se réduit.

Nous devons rester prudents sur l'investissement et la recherche d'économie : la vérité d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui. Monsieur VANDEWALLE, vous estimez que nous n'investissons pas suffisamment dans le secteur routier. En 2016, vous aviez demandé de ne pas financer la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche (60 millions d'euros) pour abonder financièrement votre plan numérique. Vous dites que vous êtes un vrai libéral : je vous rappelle que nous n'avons pas investi dans le plan numérique alors que vous souhaitez le faire, ce qui n'est pas très libéral. Les temps changent...

Yves VANDEWALLE – Il s'agissait de 40 millions d'euros. Il y a cinq ans, les opérateurs privés refusaient d'investir dans le plan numérique !

M. LE PRÉSIDENT – Je mets en garde contre la pratique consistant à revisiter toutes les dépenses. Les trois prochaines délibérations ne relèvent pas de dépenses obligatoires : Ingénieur'Y, prêt à la commune de Conflans-Sainte-Honorine (jamais le Département n'a prêté à une autre collectivité : s'il ne le fait pas à la commune de Conflans-Sainte-Honorine, elle meurt !), plan d'aide exceptionnel aux communes... Par ailleurs, nous n'avons pas les mêmes retours que vous concernant le manque d'investissement en zone rurale. Les maires ruraux sont heureux de la place que tient le Département. Par ailleurs, la dotation du Département à Citallios et sur le fonds A.F.D.E.Y. n'est pas obligatoire, mais le département des Yvelines a une caractéristique qu'aucun autre Département n'a, à savoir un nombre important de communes carencées. Vos propositions nous amèneraient à appliquer une politique que nous reprochons à l'Etat, à savoir chercher à faire une politique d'équilibre au détriment des politiques publiques que nous devons porter. Ces deux amendements ne me paraissent pas pertinents et ouvrent la porte à d'autres amendements qui contesteraient les investissements.

Concernant vos amendements de fiscalité, je suis d'accord avec vous sur l'iniquité de la taxe foncière. Mais de quel autre impôt pouvons-nous bénéficier ? Si nous avons fortement augmenté la taxe foncière, c'est parce que nous n'en avons pas d'autres. Si nous avons bénéficié d'une part de taxe professionnelle comme ceci a été le cas par le passé, nous aurions bien entendu fait un mix. Si l'État nous supprime cet impôt et le remplace par une dotation, nous courrons un grand risque. Je ne souhaite donc pas que l'on baisse notre taux de taxe foncière. Quant à ne pas l'augmenter, j'invite la ville de Versailles à donner l'exemple si elle le souhaite. Je ne connais aucune autre commune qui l'ait fait. L'augmentation des bases est censée compenser l'inflation. S'il nous fait réduire nos dépenses de fonctionnement et y ajouter la non-compensation des dotations, nous devons couper à la hache... Mes chers collègues, ce que nous avait fait en 2014 en augmentant les impôts et en coupant à la hache dans les dépenses culturelles et sportives, n'est rien par rapport à ce qu'il nous faudra faire à l'avenir. Olivier LEBRUN l'a dit : l'autofinancement est notre problème de fond. Il est heureux que nous ayons maintenu notre dépense de fonctionnement, car notre excédent d'autofinancement n'est toujours pas exceptionnel et bien moins important que celui que nous avons connu par le passé. Voilà pourquoi je préconise le rejet de ce 4^{ème} amendement.

Je souhaite à présent revenir sur la politique budgétaire que nous devons porter.

La hausse de l'imposition de 2015 a servi à reconstituer une capacité d'autofinancement pour payer de l'investissement. Si nous ne l'avions pas appliquée, les cérémonies de vœux des maires auxquelles j'ai assisté cette année auraient été bien différentes. J'ai été heureux d'entendre tous les projets qu'ils ont pu porter sans augmenter la fiscalité. Le Département a participé au financement de tous ces projets, sans exception. Les 2,5 millions d'euros accordés à la ville de Versailles n'étaient pas obligatoires ! Sans eux, un certain nombre de projets n'auraient pas vu le jour. Le maire de Versailles a souligné notre effort et je l'en remercie. Sans l'intervention du Département, la fiscalité des communes aurait explosé, le Conseil départemental a pris le choc de l'impopularité en permettant aux communes de survivre et de maintenir une certaine égalité sur le territoire yvelinois, car toutes les communes n'auraient pas pu augmenter leur fiscalité dans les mêmes proportions. Certaines auraient été obligées de la faire exploser – citons l'exemple de Conflans-Sainte-Honorine et de ses emprunts toxiques – d'autres auraient pu la modérer.

Pour l'avenir ? Nous ne savons toujours pas où nous en sommes. Le Président du Sénat m'a confirmé que le débat prévu au printemps sur la fiscalité locale serait reporté à l'automne. La Ministre interrogée se veut rassurante en disant que le Conseil constitutionnel empêcherait de remplacer la fiscalité par une dotation. Elle indique que la fiscalité sera sans doute remplacée une part de la C.S.G. comment cela fonctionnera-t-il ? Allons-nous toucher la C.S.G. des retraités du département ? Non ! Nous percevons des dotations appuyées sur la C.S.G. qui évolueront à son rythme, sans que nous puissions intervenir. Nous perdons progressivement notre autonomie fiscale. L'autonomie fiscale ne peut exister que si l'impôt repose sur des bases locales. Le Président de la République maintient cette décision « crépine » de suppression de la taxe d'habitation, alors qu'il s'agissait d'un impôt accepté et sous contrôle.

Dans vos amendements, Monsieur VANDEWALLE, vous mentionnez « notre famille politique » ... J'ai fait campagne derrière François FILLON pour l'augmentation des impôts, afin d'arriver enfin à l'équilibre budgétaire. J'ai trouvé courageux le fait de mener campagne sur la hausse de la T.V.A. Il est criminel de faire croire à nos concitoyens qu'il n'y aura pas de hausse d'impôt demain. Demain il faudrait à la fois baisser les dépenses publiques et hausser les impôts pour essayer de mettre sous contrôle les 2,2 milliards d'euros de dettes.

Je vous propose de partager ma vision de notre rôle d'institution départementale : nous devons porter nos propres politiques et nous devons également être le partenaire constant des communes. Nos décisions en matière de fiscalité et d'investissement, qui se sont vérifiées à l'occasion des vœux des maires, ont été bonnes et permettent au tissu communal de tenir. De nombreux maires s'interrogent sur leur représentation aux prochaines élections. Le Département a été un partenaire constant des communes : tous les maires saluent l'intervention d'Ingénieur Y et du Département. La commune est la dernière bouée à laquelle se raccrochent les concitoyens. Heureusement le Département était là pour les aider ! La hausse de fiscalité - qui fait des Yvelines le 7^{ème} département le moins fiscalisé de France sur 102 départements –, indispensable

en termes de gestion budgétaire et politiquement révélatrice de notre conception selon laquelle le département est le principal soutien des communes, est une bonne décision.

Vos quatre amendements sont intéressants, mais ne me paraissent pas pouvoir être retenus. Il existe une solution pour diminuer la taxe foncière de plus de deux points : la fusion avec les Hauts-de-Seine !

Yves VANDEWALLE – Je partage entièrement votre analyse relative à l'aide aux communes, que je n'ai jamais remise en cause. Je remarque simplement que le financement d'IngénierY est une taxe affectée. Concernant le parti politique L.R., on peut se demander qui y est vraiment ! Vous présidez L.R. dans les Yvelines, mais nos instances nationales plaident quotidiennement pour une baisse d'impôt. Churchill disait « des gens changent de conviction pour leur parti, je change de parti pour mes convictions ». Je n'en suis pas là, mais un parti politique à l'échelle nationale doit être cohérent.

Philippe BENASSAYA – IngénierY ne bénéficie pas d'une taxe affectée, mais d'une subvention et de la cotisation des habitants.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de procéder aux votes, tout d'abord concernant les amendements.

Le premier amendement d'Yves VANDEWALLE relatif à la suppression du versement de 27 millions d'euros au fonds interdépartemental d'investissement est rejeté à la majorité des votants, moins 1 voix favorable d'Yves VANDEWALLE et une abstention de Philippe BRILLAULT.

Le deuxième amendement d'Yves VANDEWALLE relatif à la suppression de l'augmentation de capital de Citallios et à la réduction de la dotation au fonds A.F.D.E.Y est rejeté à la majorité des votants, moins 1 voix favorable d'Yves VANDEWALLE.

Le troisième amendement d'Yves VANDEWALLE relatif au passage du taux de la taxe foncière de 12,58 % à 10,58 % est rejeté à la majorité des votants, moins 1 voix favorable d'Yves VANDEWALLE.

Le quatrième amendement conjoint d'Yves VANDEWALLE et de Claire CHAGNAUD-FORAIN relatif à la non-augmentation automatique des bases est rejeté à la majorité, moins 2 voix favorables d'Yves VANDEWALLE et de Claire CHAGNAUD-FORAIN.

Je vous propose à présent de voter le budget primitif de l'exercice 2019.

La délibération 1-5886 relative au budget primitif 2019 est adoptée à l'unanimité, Yves VANDEWALLE ne prend pas part au vote.

La délibération 1-5886 relative aux autorisations de programme et d'engagement 2019 est adoptée à l'unanimité, Yves VANDEWALLE ne prend pas part au vote.

Fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B) pour 2019

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Il vous est proposé de conserver le taux à 12,58%. La base augmente la recette de 7,5 millions d'euros (341,1 millions d'euros versus 333 millions d'euros en 2018), grâce à cette augmentation de base de 2,8 % : 0,5 % par notre dynamique propre et 2,3 % par la loi de finances. En prenant ces décisions, le Département fait preuve d'une fermeté sereine : les Yvelines sont quasiment un « petit paradis fiscal » au regard de leur position nationale !

Cette délibération a reçu un avis favorable à la majorité de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5884 est adoptée à la majorité, moins une voix défavorable de Claire CHAGNAUD-FORAIN. Yves VANDEWALLE ne participe pas au vote.

Le Président Pierre BEDIER quitte temporairement la séance. Pierre FOND assure la présidence de la séance en son absence.

IngénierY : Convention de financement 2019

Josette JEAN, *rapporteur* – Ce rapport a pour objet de vous soumettre la convention de partenariat entre le Département et l'agence départementale IngénierY au titre de l'année 2019. Créée en 2017, IngénierY a pour mission d'apporter aux collectivités des territoires ruraux une assistance dans le domaine technique, financier et juridique. Elle accompagne les adhérents dans la réalisation de leurs projets en assurant l'A.M.O. concourant notamment à des opérations d'aménagement, des travaux de voirie, de construction, ou de rénovation d'équipements publics. IngénierY est désormais un acteur connu et reconnu des collectivités rurales. La multiplication des projets soutenus par l'agence témoigne d'une montée en puissance qui nécessite des moyens renforcés, afin d'assurer la réactivité nécessaire à cet accompagnement de proximité. Il est en conséquence proposé d'approuver la convention de partenariat 2019 qui prévoit d'apporter à IngénierY une aide globale de 1,107 millions d'euros comprenant la mise à disposition gratuite de personnel (évaluée à 692 000 euros) ainsi que des subventions d'aide au fonctionnement (365 000 euros) et à l'investissement (50 000 euros).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Philippe BENASSAYA, quitte la séance le temps de la délibération et ne prend pas part au vote.

La délibération 5-5883 est adoptée à l'unanimité. Philippe BENASSAYA ne prend pas part au vote.

Prêt à la commune de Conflans-Sainte-Honorine.

Yann SCOTTE, *rapporteur* – Un obstacle de taille se trouve le chemin de la ville Conflans-Sainte-Honorine, qu'il nous appartient de lever. Cette commune se trouve dans une situation financière dégradée du fait de son endettement qui pèse sur sa section de fonctionnement, avec des intérêts élevés liés à des produits structurés toxiques, contractés dans les années 2000.

Au 31 décembre 2017, son encours de dette s'élève à plus de 43 millions d'euros, dont 28 millions d'euros (soit 65 %) de dette classée A1 (risque le plus faible) et 15 millions d'euros (soit 35%) de dette de catégorie F6 (le risque le plus élevé). Cette tranche de 15 millions d'euros se décompose en 3 opérations, dont une de 4,9 millions d'euros qui affiche depuis plusieurs mois un taux d'intérêt supérieur à 20 %. La charge d'intérêt correspondante constitue un mur financier pour la ville, qui a accompli des démarches en vue de bénéficier du « fonds de soutien aux emprunts à risque », mais sa demande a été rejetée. Conflans-Sainte-Honorine - contrairement à beaucoup d'autres communes - n'a ainsi bénéficié d'aucune aide et d'aucun dispositif de solidarité nationale.

La ville de Conflans-Sainte-Honorine sollicite aujourd'hui une aide de la part du Département, au titre de sa politique de solidarité territoriale, sous la forme d'un prêt sans intérêt d'un montant de 11 millions d'euros sur une durée de 20 ans. Ce prêt permettrait de solder l'intégralité des 3 opérations de swaps et de faire cesser définitivement la menace que représentent ces produits toxiques pour son budget.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Laurent BROSSE, maire de Conflans-Sainte-Honorine, quitte la séance le temps de la délibération et ne prend pas part au vote.

La délibération 1-5885 est adoptée à l'unanimité. Laurent BROSSE ne prend pas part au vote.

Laurent BROSSE – Je remercie mes collègues, qui sauvent l'avenir de la ville de Conflans-Sainte-Honorine.

Pierre BEDIER reprend la présidence.

M. LE PRESIDENT – Je tiens à remercier les services et en particulier leur directeur Yves CABANA, qui a été un acteur essentiel et facilitateur dans ce dossier.

Programme 2018-2020 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur RD en agglomération. . Attribution de subventions aux communes de Bazainville et Courgent

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Dans le cadre de ce programme 2018-2020 d'aide exceptionnelle, il vous est proposé d'approuver l'attribution de subventions aux

communes de Bazainville et Courgent pour la réalisation d'études : 4 214 euros à la commune de Bazainville pour la réalisation d'une étude de sécurité routière sur la RD 112 (d'un coût de 6 020 euros) et 2 590 euros à la commune de Courgent pour la réalisation d'une étude de sécurité routière sur la RD 11 (d'un coût de 3 700 euros).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5864 est adoptée à l'unanimité.

Programme de modernisation et d'équipement (PME) 2019 des routes départementales (études, acquisitions foncières et travaux)

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Le document est la feuille de route de la D.M.O. pour toute l'année. Ce programme définit ce qui va pouvoir être réalisé grâce au vote du budget en investissement routier aux abords des grandes communes ou dans la partie rurale de notre département. Il liste les travaux prévus dans les trois domaines :

- Les grandes opérations d'aménagement du réseau routier départemental (dans le cadre du Schéma de déplacement des Yvelines adopté au mois de décembre 2015 par cette Assemblée)
- Les opérations « P.M.E. courant », de moindre importance,
- Les travaux sur R.D. avec participations extérieures (essentiellement issues de la Région Ile-de-France) attendues cette année à près de 10 millions d'euros

Je remercie les services qui ont préparé cette délibération qui a nécessité un important travail en amont, notamment avec d'autres administrations (Etat, Région et Intercommunalités). Les projets comme la voie nouvelle de Montesson-Sartrouville, le futur pont à Achères, la finalisation de la déviation de Saint-Nom-la-Bretèche, de la R.D. 30 à Plaisir, l'avancement des travaux sur la R.D. 154 à Verneuil, demandent de nombreuses concertations et réunions avec les différents services de l'État pour engager les perspectives de réunions publiques.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

Marie-Hélène AUBERT – Je remercie le Département de l'importante aide apportée à la commune de Jouy-en-Josas, qui favorise l'émergence d'un programme de construction de logements, notamment sociaux, qui n'aurait pas pu voir le jour sans son aide. Le Département facilite les projets d'équipement des communes.

La délibération 2-5874 est adoptée à l'unanimité.

Programme 2019 des renforcements sur routes départementales

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Le programme 2019 des renforcements sur routes départementales prévoit une somme de 12 millions d'euros pour l'exercice 2019. Il liste toutes les interventions prévues en 2019 et revient sur les réalisations 2018 : le taux de réalisation est relativement important et s'approche chaque année des prévisions d'investissement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5878 est adoptée à l'unanimité.

Programme de liaisons douces sur RD. Réévaluation d'une opération (RD 190 Le Pecq - Saint-Germain-En-Laye)

Elisabeth GUYARD, *rapporteur* – Dans le cadre de la politique de développement des modes de déplacements doux, nous avons approuvé, par délibération du 20 octobre 2017, le programme 2017 d'aménagements de liaisons douces sur les routes départementales hors agglomération, pour un montant de 4,450 millions d'euros. Figure dans ce programme l'opération d'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles le long de la RD 190 entre Le Pecq et Saint-Germain-en-Laye, pour un montant de 800 000 euros. Cette opération a pour objectif d'offrir aux cyclistes une zone dédiée et protégée pour circuler entre le pont du Pecq et la Place Royale à Saint-Germain-en-Laye. La réalisation de pistes cyclables sur trottoir permettra de limiter l'accidentologie des piétons et des cycles, usagers les plus vulnérables sur cette section. Durant l'année 2018, il a été procédé à la consultation des entreprises afin de réaliser l'aménagement. Suite à une première consultation déclarée infructueuse, une nouvelle procédure a été engagée donnant lieu à des offres dépassant le montant alloué à l'opération. Plusieurs critères expliquent ces écarts de prix (augmentation de prix des matières premières et carburants, difficulté des entreprises à louer des camions...). Afin de permettre d'attribuer le marché et de livrer l'aménagement pour l'été 2019, il convient de réévaluer l'opération de 600 000 euros et de la porter de 800 000 euros à 1,4 million d'euros et d'augmenter en conséquence l'autorisation de programme de 4,450 millions d'euros à 5,050 millions d'euros, sous réserve du vote du budget supplémentaire 2019.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-5870 est adoptée à l'unanimité.

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – La loi N.O.T.Re prévoit la rédaction, dans chaque département, d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité

des services au public (S.D.A.A.S.P.). Il est élaboré pour six ans conjointement par l'État et le conseil départemental et associe un certain nombre de partenaires publics. Ce schéma a pour objectif d'identifier les manques et les besoins en termes d'offre de service à la population et d'aboutir à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action partagés pour renforcer l'accès des services au public. Il intègre un diagnostic, un programme d'actions et un plan de suivi et de mise en œuvre. Le diagnostic ne fait que confirmer les éléments bien connus du Département et sur lesquels il travaille déjà activement.

- D'une part, des dynamiques territoriales marquées par une forte logique est-ouest, une présence forte des communes rurales et des caractéristiques naturelles qui structurent le territoire (axe Seine et espaces forestiers au sud du département), avec d'importantes fractures territoriales ;
- D'autre part, une offre de service globalement satisfaisante à nuancer au regard des capacités des usagers à accéder effectivement aux services. Les territoires ruraux souffrent d'un déficit d'accès aux services tandis que les territoires urbains sont confrontés aux problèmes liés à l'usage ;

Ce schéma dégage 5 enjeux prioritaires, déclinés en 16 actions : territoires ruraux, quartiers en politique de la ville, santé, numérique et accès aux droits et mobilité.

Pour le département des Yvelines, ce schéma permet ainsi de conforter l'ensemble des actions qu'il conduit déjà dans les domaines suivants : le soutien à la ruralité, l'accompagnement à la rénovation urbaine au bénéfice des quartiers prioritaires de la ville, la lutte contre les déserts médicaux, le déploiement du très haut débit, l'accès aux droits et aux services... Ce schéma doit nous permettre désormais d'engager ces actions en cohérence et en coordination avec les services de l'État et l'ensemble des acteurs concernés.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 4-5875 est adoptée à l'unanimité.

Convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'EPI Yvelines/Hauts de Seine et le département des Yvelines en vue de la réalisation de prestations de collecte de tri et de traitement des déchets

Olivier DE LA FAIRE, *rapporteur* –

La mutualisation des dépenses publiques est l'un des leviers d'achat permettant d'optimiser la politique d'achat du Département. Cette mutualisation, couplée à la nécessaire coopération avec le département des Hauts-de-Seine et l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts de Seine, constitue un axe tendant à la recherche de la performance économique de la commande publique. Un nouveau groupement de commandes est proposé entre les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine

permettant la mutualisation de leurs besoins en matière de collecte, de tri, de traitement des dépôts sauvages de déchets. Cette mission serait coordonnée par le Département des Yvelines.

Janick GEHIN – Le ramassage des dépôts sauvages est sous la responsabilité des communes, qui connaissent d'importantes difficultés à ce sujet. Quel sera le périmètre d'action de cette prestation ? Qu'en est-il des dépôts sauvages dans les forêts, notamment dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye ou à Carrières-sous-Poissy.

M. LE PRESIDENT – Mettons de côté le dépôt sauvage de Carrières-sous-Poissy, qui est exceptionnel, invraisemblable et délirant et fait l'objet en mars d'un formidable concours Lépine pour savoir ce que pensent les personnes qui ont un avis sur ce dossier... Le problème n'est pas de savoir comment enlever ces dépôts sauvages, mais de savoir comment faire pour qu'ils ne reviennent pas une fois qu'ils auront été enlevés ! Le périmètre est celui des deux départements, dans le périmètre communal. Il s'agit d'un outil d'aide aux communes : les départements ne sont pas à l'initiative des retraits, car le maire est l' élu de proximité.

Karl OLIVE – Il est regrettable que seule la commune de Maisons-Laffitte ait donné un avis défavorable dans le cadre des états généraux de la forêt lancés par Saint-Germain-en-Laye.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-5876 est adoptée à l'unanimité.

Attribution d'une aide départementale à l'association "Orchestre de l'Alliance"

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Le Conseil départemental a ouvert de nouvelles perspectives pour 2019-2021 en matière de développement culturel, notamment pour soutenir une offre culturelle diversifiée, en la structurant de manière équitable sur le territoire et en la rendant accessible à tous les publics. Par délibération en date du 30 mars 2018, le Département avait souhaité accompagner le projet d'expérimentation de résidence territoriale d'éducation artistique et culturelle sur le territoire de G.P.S.&O. Le projet mené en 2017-2018 sur ce territoire a permis de toucher 21 communes, 6 700 bénéficiaires, dont 4 650 jeunes.

Le Département souhaite élargir cette action et accompagner ce projet de résidence sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Les objectifs de cette résidence territoriale 2019-2021 en matière de développement culturel sont les suivants :

- Contribuer à l'équité d'accès à la culture pour les habitants par l'itinérance de l'offre culturelle et du public ;
- Contribuer à la cohésion territoriale, en direction des publics empêchés et des quartiers "politique de la ville" ;

- Contribuer à la construction d'une offre d'éducation artistique et culturelle, d'enseignement artistique, structurée et harmonisée.

Quatre fils rouges structurent la résidence « La musique classique pour tous » :

- 2018-2019 : « Les cordes à l'honneur » ;
- 2019-2020 : « À la rencontre des claviers » ;
- 2020-2021 : « La voix à l'honneur, du solo au chœur » ;
- 2021-2022 : « Les vents ».

Pour ce faire, différents formats d'intervention sont proposés :

- Des concerts « prestige » et « grand public » dans les équipements culturels du territoire ;
- Des concerts « grand public » en itinérance dans les communes, rurales notamment ou sous-dotées en équipements
- Des répétitions publiques accompagnées d'interventions pédagogiques

Aussi, il vous est proposé de contractualiser ce partenariat avec l'Orchestre de l'Alliance pour ce programme d'éducation artistique et culturelle, et d'octroyer à l'Orchestre de l'Alliance une aide départementale de 200 000 euros en fonctionnement pour l'année 2019.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5879 est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement de la convention de gestion relative au revenu de solidarité active entre le département des Yvelines et la Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France

Laurence TROCHU, *rapporteur* – Le fonds de cette convention de gestion du R.S.A. avec la M.S.A. n'est pas modifié par rapport à la précédente qui a pris fin au 31 mai 2018. Cette convention s'inscrit dans la démarche globale de conventionnement du Département avec les Caisses et notamment la C.A.F. La convention de gestion avec la M.S.A. gère l'allocation pour certains bénéficiaires (24 personnes au 31 décembre 2017) pour un enjeu budgétaire de 152 000 euros. Globalement, le R.S.A. représente un montant annuel de 130 millions d'euros engagés par le Département en fin d'année 2018 (en petite partie compensés par l'Etat). En janvier 2019, 21 168 personnes sont au R.S.A. Cette convention prévoit la délégation de compétence par le Département à titre gratuit, dont les principaux axes sont les suivants :

- Fixation des conditions de gestion et de suivi et de contrôle du R.S.A. ;

- Modalités d'échange de données entre les parties ;
- Modalités de paiement d'allocation par le Département à la Caisse ;
- Gestion comptable.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5867 est adoptée à l'unanimité.

Convention d'objectifs et de moyens 2019-2020 - Association FJT Mantes Val de Seine - Accompagnement des MNA.

Sonia BRAU, *rapporteur* – Il s'agit d'un renouvellement de convention d'objectifs et de moyens pour les années 2019 et 2020 entre l'association Foyer Jeunes Travailleurs de Mantes Val de Seine et le Département, afin d'accompagner les mineurs non accompagnés. Le foyer passerait de 20 à 30 places d'accueils, avec une diminution du coût par enfant et par jour, passant de 63 euros à 60 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5880 est adoptée à l'unanimité.

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Lien Yvelinois - Accompagnement des jeunes majeurs

Olivier LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'apporter un ajustement pour 93 000 euros permettant au Lien Yvelinois de prendre en charge la mise à l'abri des M.N.A. durant la période d'évaluation, pendant laquelle le statut de M.N.A. est vérifié. Il s'agit de proposer au Lien Yvelinois de mettre ces mineurs à l'abri en chambre d'hôtel (6 places) et de mettre à disposition des chèques d'accompagnement personnalisés pour assurer leur alimentation et leur hygiène durant cette phase d'évaluation. En 2018, environ 71 personnes ont bénéficié de ces mises à l'abri pour une durée moyenne d'hébergement de 23 jours.

La deuxième partie de la délibération porte sur la continuité du travail réalisé par l'aide sociale à l'enfance, car les mineurs suivis par les services ne sont pas toujours autonomes dès leur majorité. Il est proposé de continuer à travailler avec le Lien Yvelinois pour assurer un accompagnement d'un certain nombre de jeunes majeurs dans le cadre de contrats Jeunes Majeurs. 32 jeunes majeurs seraient ainsi suivis, pour 446 000 euros. L'action a déjà permis à 22 jeunes de bénéficier de cette action. Parmi eux, 5 ont pu bénéficier d'un C.D.I. à l'issue de cette période d'insertion, 6 réalisent un contrat en alternance et d'autres poursuivent leur scolarité. La moitié des S.D.F. sont issus des services sociaux d'aide à l'enfance en France : il est important de privilégier un accompagnement de qualité pour les rendre les plus autonomes possible.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5881 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Le Lien Yvelinois interviendra également dans les Hauts-de-Seine, ce qui démontre bien que notre partenariat avec les Hauts-de-Seine est profitable pour chaque partie.

Modification de l'organisation de la restauration du collège Jean Moulin, à Croissy-sur-Seine, au sein du restaurant municipal Roland Courtel, géré par la commune, suite à la création de la SEMOP C'Midy

M. LE PRESIDENT – Le déploiement de C'Midy se passe plutôt bien, même si soulève quelques insatisfactions et problèmes. J'en appelle toutefois chacun à la modération. Hier soir, dans une revue de presse, j'ai vu une vidéo passant sur une chaîne « de désinformation continue ». Un jeune collégien censé être à Maule, mais qui semblait davantage être filmé dans Paris, expliquait qu'on lui avait servi des lentilles charançonnées. Des lentilles charançonnées ont effectivement été identifiées, mais n'ont jamais été servies. On nous a rapporté des problèmes de qualité de pain, de quantités... Le système a été mis en place voici seulement trois semaines, et nous ferons un point en Conseil d'administration au mois de février prochain. J'invite les élus à déjeuner dans les collèges. Nous avons même reçu des courriers saluant l'amélioration de la qualité des repas. Il est nécessaire de garder raison dans cette mise en place compliquée dans plus de 110 collèges avec 48 000 repas servis. Nous avons demandé à Sodexo d'être très vigilant et il a mis des moyens supplémentaires en œuvre. L'égalité a des inconvénients : ceux qui avaient une excellente qualité peuvent avoir perdu en qualité.

Cécile ZAMMIT-POPESCU, *rapporteur* – Je propose de présenter conjointement les trois rapports, qui concernent tous trois la mise en œuvre de la S.E.M.O.P. et les situations dérogatoires de certains établissements dans le Département. Trois établissements du département ne possèdent pas leur propre service de restauration : le collège Jean Moulin à Croissy (les élèves déjeunent au restaurant municipal Roland Courtel), le collège Jules Verne aux Mureaux (les élèves déjeunent au Lycée Vaucanson). La délibération du troisième collège (Le Rondeau à Rambouillet) sera présentée à l'occasion d'une prochaine séance. Les rapports 5889 et 5890 proposent d'avenanter les conventions entre ces établissements, le Département et la S.E.M.O.P. pour l'accueil des collégiens demi-pensionnaires. Le rapport 5892 propose d'avenanter la concession de service pour modifier le mécanisme de reversement des recettes familles des usagers de ces trois établissements au Département.

Laurent RICHARD – Maule a une cantine excellente. Le Conseil départemental a-t-il souscrit un contrôle (audit permanent) par un cabinet spécialisé comme Veritas afin de vérifier que Sodexo respecte bien le cahier des charges (grammages, sources

d'approvisionnement, quantités...). En effet, on constate fréquemment certains dérapages au fil du temps, sur l'ensemble des prestataires de restauration.

M. LE PRESIDENT – Nous ne sommes pas en D.S.P. : nous sommes donc le contrôleur. Sodexo est un associé. Bien entendu, les contrôles internes se feront et je vous demande d'y participer en allant déjeuner une ou deux fois par an dans les collèges de votre canton, en signalant votre arrivée une demi-heure avant au principal du collège.

Clarisse DEMONT – Je m'associe à cette démarche. Sodexo intervient déjà à Rambouillet auprès des écoles maternelles et élémentaires, avec un énorme cahier des charges, des contrôles très réguliers. Nous ne rencontrons aucune difficulté.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5889 est adoptée à l'unanimité.

Convention définissant les modalités de mise en œuvre de la restauration au bénéfice du collège Jules Verne aux Mureaux

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5890 est adoptée à l'unanimité.

Avenant à la concession de service de type DSP relative au service de restauration et de nettoyage dans les collèges

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-5892 est adoptée à l'unanimité.

Transfert du siège social de l'établissement public interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine

Clarisse DEMONT, *rapporteur* – Dans un souci de mutualisation et d'économie, il s'agit de transférer le siège de l'établissement public interdépartemental (E.P.I.) de Vélizy-Villacoublay à Guyancourt au sein des locaux départementaux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-5893 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 10.

Le Secrétaire :

Karl OLIVE

Le Président :

Pierre BEDIER

SOMMAIRE

<i>COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	1
<i>COMMUNICATION RELATIVE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT AUPRES DE LA SEM PATRIMONIALE SATORY MOBILITE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019</i>	2
<i>COMMUNICATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.) DU DEPARTEMENT DES YVELINES</i>	2
<i>ADOPTION DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE N° 986 DU 22 DECEMBRE 2018</i>	2
<i>SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMUNES ORGANISANT LE GRAND DEBAT NATIONAL</i>	2
<i>BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019</i>	2
<i>FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (T.F.P.B) POUR 2019</i>	19
<i>INGENIERIY : CONVENTION DE FINANCEMENT 2019</i>	19
<i>PRET A LA COMMUNE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE.</i>	20
<i>PROGRAMME 2018-2020 D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS POUR LA REALISATION D'OPERATIONS DE SECURITE ROUTIERE SUR RD EN AGGLOMERATION. . ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE BAZAINVILLE ET COURGENT</i>	20
<i>PROGRAMME DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT (PME) 2019 DES ROUTES DEPARTEMENTALES (ETUDES, ACQUISITIONS FONCIERES ET TRAVAUX)</i>	21
<i>PROGRAMME 2019 DES RENFORCEMENTS SUR ROUTES DEPARTEMENTALES</i>	22
<i>PROGRAMME DE LIAISONS DOUCES SUR RD. REEVALUATION D'UNE OPERATION (RD 190 LE PECQ - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE)</i>	22
<i>SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC</i>	22
<i>CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'EPI YVELINES/HAUTS DE SEINE ET LE DEPARTEMENT DES YVELINES EN VUE DE LA REALISATION DE PRESTATIONS DE COLLECTE DE TRI ET DE TRAITEMENT DES DECHETS</i>	23
<i>ATTRIBUTION D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE A L'ASSOCIATION "ORCHESTRE DE L'ALLIANCE"</i>	24
<i>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION RELATIVE AU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE ENTRE LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE</i>	25

<i>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2019-2020 - ASSOCIATION FJT MANTES VAL DE SEINE - ACCOMPAGNEMENT DES MNA.</i>	26
<i>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LIEN YVELINOIS - ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS</i>	26
<i>MODIFICATION DE L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION DU COLLEGE JEAN MOULIN, A CROISSY-SUR-SEINE, AU SEIN DU RESTAURANT MUNICIPAL ROLAND COURTEL, GERE PAR LA COMMUNE, SUITE A LA CREATION DE LA SEMOP C'MIDY</i>	27
<i>CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA RESTAURATION AU BENEFICE DU COLLEGE JULES VERNE AUX MUREAUX</i>	28
<i>AVENANT A LA CONCESSION DE SERVICE DE TYPE DSP RELATIVE AU SERVICE DE RESTAURATION ET DE NETTOYAGE DANS LES COLLEGES</i>	28
<i>TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES-HAUTS-DE-SEINE</i>	28
SOMMAIRE	30